

Paris, le 15 juin 2015

COMMUNIQUE

JEUX OLYMPIQUES D'ETE 2016 ET 2020 ACCORD ENTRE FRANCE TELEVISIONS ET LE GROUPE CANAL +

Le Groupe France Télévisions – diffuseur historique des Jeux Olympiques et détenteur exclusif des droits d'exploitation audiovisuelle des Jeux Olympiques d'été 2016 et 2020 et des Jeux Olympiques d'hiver 2018 sur le territoire français dans le cadre de ses accords avec le Comité International Olympique (CIO) – et le Groupe CANAL+ se réjouissent de l'accord de sous-licence qu'ils viennent de conclure pour l'exploitation des droits des Jeux Olympiques d'été 2016 de Rio et des Jeux Olympiques d'été 2020 de Tokyo.

Dans le cadre de cet accord, le Groupe CANAL+ pourra exploiter l'ensemble des droits des Jeux Olympiques d'été 2016 et 2020 sur ses chaînes CANAL+ et CANAL+ SPORT, ainsi que sur les services qui y sont associés.

Pour sa part, France Télévisions conservera l'ensemble des droits concernés et proposera, en direct et en clair, sur ses différentes chaînes et sur son offre numérique sur tous supports, l'intégralité des cérémonies et des compétitions des Jeux Olympiques d'été 2016 et 2020.

Contacts Presse :

Groupe CANAL+ :

Laurence Gallot - 01 71 35 02 22 – laurence.gallot@canal-plus.com

Séverine Ray - 01 71 35 24 08 – severine.ray@canal-plus.com

France Télévisions :

Jessy Daniac - 01 56 22 67 09 – jessy.daniac@francetv.fr

Jennifer Armand - 01 56 22 22 90 – jennifer.armand@francetv.fr